



Centre d'information des Nations Unies  
Alger

**CNES - Rapport national sur le développement humain en Algérie**  
**Une grande avancée dans la maîtrise des systèmes d'évaluation**  
**EI moudjahid : 17/02/2007.P1,4.**

Le CNES (Conseil national économique et social) a présenté jeudi dernier à la résidence El Mithak, le rapport national sur le développement humain - Algérie 2006, le 6e rapport à être produit par le CNES depuis 1998 et le premier du genre à être élaboré selon les normes internationales, plus précisément selon celles du PNUD (Programme des Nations unies pour le développement) qui a été associé étroitement à l'élaboration de ce rapport. Etaient présents notamment à cette rencontre présidée par M. Mohamed Seghir Babès, président du CNES, des représentants des deux chambres du Parlement, des ministres, des ambassadeurs, des universitaires, des experts dont M. Marc Destannes de Bernis représentant résident du PNUD et M. Jacques Charmes, expert du PNUD.

M. Babès soulignera dans son intervention, le grand travail qui a été accompli par son institution pour lui permettre de s'approprier pleinement les outils d'évaluation indispensables pour mener à bien sa mission, celle d'adresser un regard critique, analytique et évaluatif aux pouvoirs publics à propos des politiques publiques mises en œuvre dans les différents domaines (santé, éducation, emploi...). L'orateur rappellera les éléments de la feuille de route du CNES qui constitue la charpente de son programme triennal 2007-2009 à savoir la production de 5 réflexions lourdes sur les dossiers suivants : le développement humain, la pauvreté et la lutte contre la pauvreté, la gouvernance, les libertés économiques et l'économie fondée sur la connaissance. Le grand acquis a été l'appropriation des outils internationaux par l'ingénierie et l'expertise nationale ce qui permet de reproduire l'exercice à l'avenir. On s'est astreint à une discipline, une véritable ascèse pour aller à l'exhaustivité, à l'inclusivité des capacités nationales pour rendre les statistiques nationales homogènes et lisibles à la comparabilité internationale. Au final, le rapport est le produit d'un consensus national puisque les représentants de tous les ministères ont participé dans le cadre de l'atelier méthodologique. Tous les rapports du CNES vont être montés selon cette méthodologie. Succédant à M. Babès M. Marc de Bernis note que c'est la première fois que ce rapport a été monté en coopération avec la PNUD. Ce n'est pas le premier rapport national sur le développement humain que prépare le CNES. Mais, c'est le premier qui s'efforce de calculer l'indice de développement humain (IDH) et les indices associés (Indice de pauvreté humaine, indice sexo-spécifique de développement humain et indice de participation des femmes) selon les normes internationales et en utilisant les statistiques nationales. L'exercice revêt une haute signification car en effectuant de tels calculs et en adhérant à un indicateur certes critiquable mais qui permet à tous les pays de se comparer entre eux constitue une démarche qui permet de tester et d'évaluer les politiques entreprises au niveau national pour lutter contre la pauvreté, créer des emplois et réduire les inégalités entre les femmes et les hommes. La démarche ne présente pas seulement un intérêt pour l'Algérie mais aussi pour le PNUD qui enrichit et affine ses analyses et informations puisées dans ses propres recherches mais aussi dans les expériences nationales. Le processus d'élaboration de ce rapport constitue un véritable exemple de coopération internationale. Le rapport n'est pas une fin en soi, il doit servir à évaluer les politiques nationales et à mettre en lumière les efforts des pouvoirs publics en matière de lutte contre la pauvreté, de lutte contre les inégalités entre les hommes et les femmes, les progrès dans le développement, a souligné M. De Bernis.

La présentation des indicateurs de développement humain tels qu'ils ressortent du rapport par les membres du CNES a permis de mettre en évidence des améliorations notables au cours de ces dernières années. Les variables indicateurs du développement humain retenues sont : la longévité (vivre longtemps et en bonne santé), l'instruction (acquérir des connaissances et un savoir-faire), le niveau de vie, (pouvoir accéder aux ressources). En Algérie de 1998 à 2005 la valeur IDH s'est améliorée annuellement de 1,4 point. Ce rythme de progression n'a été que de 1 point sur la période 1985-1995. L'indice de l'espérance de vie à la naissance a gagné entre 1995 et 2005 environ 1,6 point traduisant un gain de longévité de plus de 7 ans. On note une amélioration significative de l'état de santé de la population algérienne conséquence des progrès dans la protection de la santé de la mère et de l'enfant, aux progrès dans la lutte contre les maladies transmissibles, au renforcement de l'encadrement en personnel de santé, à l'accessibilité aux services de santé etc. S'agissant de la valeur de l'indice de pauvreté humaine, celui-ci est passé de 25,23% en 1995 à 16,60% en 2005, soit un recul en moyenne annuelle de la pauvreté de 4%. Ce nouveau résultat correspond à la limite inférieure des pays à développement humain élevé et reflète les moyens mobilisés pour la lutte contre la pauvreté. En 1998, l'analphabétisme concernait 34,58% de la population âgée de 15 ans et plus, soit plus de 3 millions d'habitants. Cette population est de 2,6 millions en 2005. En matière d'alimentation et



**Centre d'information des Nations Unies  
Alger**

de nutrition de 1990 à 2003 la consommation des ménages, à prix constants, a évolué en moyenne annuelle de 3,1% alors que le coût démographique sur la période est inférieur à 1,6%. Le rapport mondial sur le développement humain 2005 a classé, l'Algérie à la 48e place sur 103 pays avec une valeur de l'IPH (indice de pauvreté humaine) de 21,3 points. A titre indicatif, la valeur de l'IPH 1 recalculée pour 2003 est égale à 19,55, elle améliorerait ainsi le rang du pays dans le classement qui passerait à la 44e place. La valeur pour 2005 qui est de 16,60 classerait l'Algérie en tête des pays à développement humain élevé et à faible incidence de pauvreté toutes choses égales par ailleurs. Les indices relatif à l'égalité homme-femme, à la participation de la femme à la responsabilité économique, politique, administrative et technique révèlent des améliorations notamment partir de 2002-2003 sous l'effet de l'égalité des revenus à l'accès aux responsabilités. Des mesures telles que l'amendement du code de la famille, la restructuration du code de la nationalité, la ratification, récemment, de la convention des Nations unies sur la protection des droits de la femme ont contribué à renforcer la protection de la femme. En matière de lutte contre le chômage, le rythme de création d'emplois enregistré est de +6,6% en moyenne par an correspondant à la création de 1,8 million d'emplois nouveaux. Cette performance a permis non seulement de satisfaire toute la demande nouvelle de travail estimée à 924.000 personnes sur la période mais encore de réduire sensiblement le stock de chômeurs de près de 900.000 personnes et le taux de chômage est passé de 27,3% en 2001 à 15,3% en 2005 et 12,3% en 2006. Le professeur Abdelwahab Rezig, économiste, tout en soulignant les améliorations enregistrées par l'Algérie, notera que des efforts restent à faire en matière de santé de la mère et de l'enfant, d'alphabétisation, d'amélioration du rendement de notre système éducatif. Il y a lieu de consolider les mécanismes de création d'emplois durables et il est nécessaire pour cela ne mener à terme les réformes structurelles, de passer à l'économie de marché efficiente en dynamisant le rôle de l'entreprise afin de tirer profit de la mondialisation. Il est indispensable également de développer le capital humain en élevant la qualité de l'éducation, soulignera le professeur Rezig.



Centre d'information des Nations Unies  
Alger

## RAPPORT SUR LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN EN 2006

Le Cnes sur les traces du PNUDL'Expression : 17/02/2007.P7.

### ***L'Algérie est en passe d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement.***

«L'Algérie est en bonne voie pour atteindre les Objectifs du Millénaire de développement avant l'échéance de 2015». C'est la conclusion tirée par M.Marc Destanne De Bernis, représentant, résident du Programme des Nations unies pour le développement (Pnud), en Algérie. S'expliquant lors de la présentation du 6e rapport national sur le développement humain élaboré par le Conseil national économique et social (Cnes), De Bernis s'est montré satisfait des politiques de développement engagées par le gouvernement. Cette déclaration, qui émane d'un haut responsable de l'institution onusienne, démontre l'efficacité des programmes de développement en cours. Ce constat positif n'est pas aléatoire puisqu'il résulte d'une étude approfondie des indices de développement humain en Algérie qu'a réalisée le Pnud en collaboration avec le Cnes. Le 6e Rapport national sur le développement humain 2006 paraît unique en son genre, puisque il a été élaboré selon les standards internationaux en la matière. C'est le Pnud qui a assuré et validé la conformité des calculs et des concepts appliqués. A travers cette démarche, le Cnes vient de faire un grand pas en avant. Ce qui permettra à l'Algérie de se mettre en posture en matière d'exercice d'autoévaluation. Désormais, l'institution présidée par Mohamed-Seghir Babès s'engage à relever le défi en élaborant des rapports nationaux selon les standards reconnus. Evaluant le travail accompli, M.De Bernis se dit convaincu que le rapport permettra de mettre en lumière les «*évolutions positives*» récentes de l'Algérie dans tous les domaines. Ce dernier a tenu à assurer que les résultats du rapport sont «*tangibles*» en matière de lutte contre la pauvreté et de réduction des inégalités ainsi que de satisfaction des besoins humains. «*Le processus d'élaboration de ce rapport a constitué un véritable exemple de partenariat international profitable aux deux parties*», a-t-il souligné. Néanmoins, relève-t-il, les indicateurs si précis et si rigoureux soient-ils ne doivent pas constituer une fin en soi mais servir de base pour l'évaluation des politiques entreprises au niveau national. Un autre expert du Pnud, M.Jacques Charmes, affirme que les données et résultats présentés dans le rapport du Cnes sont «*tout à fait fiables*» puisque les données utilisées ont été «*validées*» par le département sectoriel et l'Office national des Statistiques (ONS). Le président du Cnes, Mohamed-Seghir Babès, a fait savoir que le rapport de 2006 représente le fruit «*d'un consensus*» entre l'ensemble des parties prenantes à son élaboration, à l'instar des ministères et de la société civile. Le rapport a été basé sur cinq «*lourdes réflexions*», à savoir le développement humain, la pauvreté et la lutte contre ce fléau, la bonne gouvernance, les libertés économiques et l'économie portée sur la connaissance, un garant, selon lui, du passage au développement durable. Validé par le Pnud «*dans le fond et dans la forme*», le 6e Rndh constituera, selon M.Babès, «*une référence*» lors du classement de l'Algérie dans le cadre du prochain rapport mondial sur le développement humain. Ainsi, il contribuera à l'assainissement du climat des investissements. Le Cnes procédera, lors de sa prochaine session, à l'évaluation des systèmes nationaux de l'éducation- formation et de la santé. Revenant sur les missions du Cnes, M.Babès dira que son institution est chargée d'une mission cruciale consistant, notamment, à évaluer l'application des politiques publiques et «*à dénoncer*» toute anomalie constatée dans ce sens.

**Nadia BENAKLI**



Centre d'information des Nations Unies  
Alger

**En partenariat avec le PNUD, le CNES réalise le 6ème rapport sur le développement humain**

**Tous les indicateurs sont au vert**

**La Tribune : 17/02/2007.P5.**

Par [Radia Djouzi](#)

Considéré comme le plus «fiable» de ceux conçus depuis 1998, le 6ème rapport national sur le développement humain a été présenté jeudi dernier à Alger par le président du Conseil national économique et social (CNES), M. Mohamed Seghir Babes. Il se distingue par la méthode et la qualité du travail, a expliqué M. Babes à la presse en marge de la cérémonie de présentation du document : «C'est pour la première fois que le CNES réalise, en collaboration avec le PNUD, un rapport national sur le développement humain, qui lui permettra de figurer au classement mondial dans le cadre du prochain rapport mondial sur le développement humain.» Il annoncera que c'est le seul rapport qui «a été conçu à base des standards internationaux requis en la matière». Ce qui permettra à l'Algérie, d'après le même responsable, «de se mettre en posture» en matière d'exercice d'autoévaluation. En effet, la présentation des différents chapitres du rapport démontre que pratiquement tous les indicateurs sont au vert. L'indice du développement humain, indique que, durant la période allant de 1998 à 2005, la valeur IDH s'est améliorée de 1,4 point, précisant que ce rythme de progression n'a été que d'un seul point sur toute la décennie 1985-1995. Sur un autre plan, les statistiques du CNES révèlent que «l'indice de pauvreté humaine, à partir des données nationales, est passé de 25,23% en 1995 à 16,60% en 2005, soit un recul, en moyenne annuelle, de la pauvreté de 4%», un chiffre qui reste à vérifier vu le nombre des mendiants et des vagabonds. L'analphabétisme, un phénomène qui va de pair avec la pauvreté, concernait, selon la même source, en 1998, 34,50% de la population âgée de 15 ans et plus, soit plus de 3 millions d'habitants. Ce chiffre a diminué pour atteindre en 2005, 2,6 millions, une baisse qui demeure insignifiante, selon les spécialistes. Le marché du travail, l'un des plus importants problèmes qui rongent la population algérienne notamment les jeunes diplômés, a, selon le rapport, battu le record en matière de créations d'emplois : «Le rythme est de 6,6% en moyenne par an, correspondant à plus de 1,8 million d'emplois nouveaux.» A ce rythme, «le stock de chômeurs a diminué de près de 900 000 personnes [...] le taux de chômage a atteint 15,3% en 2005 et 12,4% en 2006». Interrogé sur la fiabilité des chiffres M. Babes a souligné que le rapport a été basé sur «les données des institutions officielles, telles que l'ONS et les ministères». Utile de rappeler que les statistiques avancées par ces mêmes institutions ont été critiquées par le président de la République. Présent à cette occasion, M. Marc Destanne De Bernis, expert et représentant du PNUD, a déclaré que «l'Algérie est en bonne voie pour atteindre l'essentiel des Objectifs du millénaire pour le développement avec l'échéance de 2015». Dans le même sillage, il évoquera la «tangibilité du rapport» en matière de lutte contre la pauvreté et de réduction des inégalités. Il n'a pas manqué, lors cette occasion, de mettre en relief le travail réalisé conjointement avec le CNES : «Ce rapport est le premier qui s'efforce de calculer les différents indices suivant des normes internationales en utilisant les données statistiques nationales.»

R. D.



**Centre d'information des Nations Unies  
Alger**

**Sixième Rapport sur le développement humain  
80% des emplois créés sont d'« attente »  
El watan : 17/02/2007.P10.**

Les emplois d'attente absorbent 80% des nouveaux postes créés », a révélé, jeudi dernier, Aïcha Edjkouane, experte au Conseil national économique et social (CNES), à l'occasion de la présentation du 6e Rapport national sur le développement humain (RNDH).

Le rapport, qui valide les statistiques officielles diffusées sur la base des enquêtes de l'Office national des statistiques (ONS), attire l'attention sur la part importante des emplois « précaires » créés à l'aide des dispositifs relevant de la solidarité nationale. Il est utile de préciser que les mécanismes de création d'emplois dits d'« attente » au nombre de quatre sont : les Travaux d'utilité publique à haute intensité de main-d'œuvre (TUP-HIMO), les Contrats de pré-emploi (CPE), les Activités d'intérêt général (AIG) et les Emplois salariés d'initiatives locales (ESIL). Les données du ministère de l'Emploi et de la Solidarité nationale sur lesquelles s'appuie une partie de l'étude confirment le caractère « précaire » des postes créés. D'après le RNDH qui prend pour point de départ l'année 2000, « le rythme de création d'emplois enregistré est de 6,6% en moyenne par an, correspondant à la création de plus de 1,8 million d'emplois nouveaux. Cette performance a permis non seulement de satisfaire toute la demande nouvelle de travail, estimée à 924 000 personnes sur la période, mais encore de réduire sensiblement le stock de chômeurs de près de 900 000 personnes et le taux de chômage de 12 points de pourcentage. Ce dernier atteint 15,3% en 2005 et 12,4% en 2006 ». Sur le plan global, le CNES estime les résultats obtenus satisfaisants. A y regarder de plus près, les experts du conseil font ressortir des signes de préoccupation, notamment en ce qui concerne le chômage des jeunes de moins de 25 ans qui dépasse les 30%, soit au-delà du double de la moyenne nationale. L'évolution de la structure démographique, le nouvel environnement socio-économique et le rendement du système éducatif caractérisé par une forte déperdition scolaire (plus de 500 000 par an) alimentant, ainsi, prématurément le marché du travail sont autant de facteurs qui contribuent au maintien d'un « fort taux » de chômage. Tout en soulignant les résultats « patents » de cette politique, le RNDH attire l'attention des pouvoirs publics sur la nécessité d'une gestion moins centralisée des dispositifs, une amélioration des modes d'organisation adoptés, la création d'une intermédiation bancaire pour les dispositifs de création d'activités (Ansej, Angem et Cnac). Outre la mise en place d'un mécanisme externe de suivi et d'évaluation, le rapport du CNES insiste sur l'importance d'« une plus grande cohérence des dispositifs d'emploi dans les rémunérations servies et un rattrapage de perte de pouvoir d'achat ».

[M. Zentar](#)



**Centre d'information des Nations Unies  
Alger**

**Rapport national sur le développement humain 2006 :  
Le CNES réfute les résultats du PNUD  
Le jeune indépendant : 17/02/2007.P4.**

par Safia Berkouk

Dans son premier rapport sur le développement humain élaboré selon les standards internationaux, le Conseil national économique et social (CNES) vient de remettre en cause tous les calculs sur lesquels s'est basé le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) pour classer l'Algérie dans son rapport mondial à la 102e place.

Une remise en cause intervenue en présence même des experts du PNUD qui ont assuré et validé la conformité des calculs et des concepts utilisés dans le rapport du CNES présenté jeudi lors d'une rencontre organisée à la résidence El-Mithaq.

Ce document soutient que le classement réel de l'Algérie serait la 79e place et non la 102e, grâce à un indice du développement humain (IDH) estimé à 0,761. L'écart semble trop important pour être plausible. Pourtant, selon M. Jean Charmes, expert du PNUD, les chiffres communiqués sont tout à fait «crédibles» et le résultat auquel a abouti le CNES l'est tout autant.

Quant aux écarts, ils s'expliquent, a-t-il précisé, par le fait que «le CNES s'est fondé sur des statistiques et des données récentes, alors que, pour élaborer son rapport mondial, le PNUD doit attendre la remontée des informations depuis l'Algérie, ce qui prend généralement beaucoup de temps avec, comme conséquence, un rapport final élaboré sur la base de données dépassées».

Pour arriver à ses conclusions, le CNES a pris en considération trois variables composant l'IDH, à savoir la longévité, l'instruction et le niveau de vie (PIB par habitant). S'agissant de la longévité, le rapport soutient que l'espérance de vie a gagné entre 1995 et 2005 environ 1,6 points, traduisant un gain de longévité de plus de 7 ans.

Une amélioration due à la baisse du taux de mortalité infantile, maternelle et générale. Quant à la seconde variable, le CNES relève que le niveau d'instruction a progressé durant la période considérée de 2 %, traduisant notamment une hausse du taux d'alphabétisation qui était de 76,3 % en 2005.

Enfin, pour ce qui est du niveau de vie, le document note que l'indice du PIB en parité de pouvoir d'achat est passé de 0,64 en 1995 à 0,726 en 2005, et ce grâce notamment à une croissance économique soutenue. Sur ce chapitre, le rapport du CNES prend aussi en considération la baisse du taux de chômage à 15,7 % en 2005 et la hausse du PIB par habitant qui est passé de 1 496,8 dollars en 1995 à 3 116,7 dollars en 2005.

En outre, le PIB en parité de pouvoir d'achat est passé de 4 629,4 dollars à 7 749,3 dollars entre les deux périodes considérées. Par ailleurs, le document du CNES soutient que la valeur de l'indice de pauvreté humaine a baissé de 25,23 % en 1995 à 16,6 en 2005 reflétant, selon l'instance consultative, «les moyens mobilisés pour la lutte contre la pauvreté».

Ainsi, cette dernière recule sous l'effet d'une régression de la malnutrition, de la réduction de l'analphabétisme et de la mortalité. La valeur de 16,6 % «classerait l'Algérie en tête des pays à développement humain élevé et à faible incidence de pauvreté», selon le conseil.

Le CNES en veut pour preuve la baisse du taux de chômage, l'importance des transferts sociaux qui s'élèvent à 770 milliards de dinars, le renforcement du dispositif de protection sociale et d'aide à la création d'emploi et l'amélioration de l'accès aux infrastructures.

Le satisfecit du PNUD Le document du CNES a obtenu une large satisfaction auprès des experts du PNUD dont le représentant résidant à Alger, M. Marc de Bernis, a noté que «c'est le premier rapport qui s'efforce de calculer l'IDH selon des normes internationales, ce qui rend une comparaison avec les autres pays possible et crédible».

M. de Bernis qui a avoué que le PNUD était tenu d'utiliser quelquefois des coefficients imprécis en l'absence d'informations réelles, a en outre estimé que le travail du CNES est aussi «enrichissant pour le PNUD dont les concepts et les techniques sont perfectibles et peuvent être améliorés grâce aux expériences nationales».

S'appuyant sur les progrès réalisés par le pays, le représentant du PNUD a estimé que l'Algérie «est en bonne voie pour atteindre les objectifs du millénaire avant 2015». Toutefois, a-t-il ajouté, les résultats contenus dans le rapport doivent servir «à l'évaluation des politiques de développement».

Bien que certains chiffres utilisés dans le document soient contestés par des experts et notamment ceux relatifs au chômage, on estime du côté du PNUD que l'exercice auquel s'est livré le CNES «est objectif et ne cherche qu'à cerner la réalité», de l'avis de M. Charmes, qui a néanmoins plaidé pour une «harmonisation des concepts».



**Centre d'information des Nations Unies  
Alger**

De son côté, le président du CNES, M. Mohamed Sghir Babes, qui a farouchement défendu les résultats, les chiffres et la conception de ce rapport, a soutenu que son institution «s'est approprié les capacités de reproduire cet exercice par elle-même», c'est-à-dire sans être chapotée par le PNUD.

Il a en outre fait savoir qu'avec la publication de ce rapport «le CNES va quitter sa fonction d'expertise pour reprendre celle que lui confère son mandat d'organe consultatif». Une fonction qui sera désormais «d'interroger sur leurs politiques les pouvoirs publics lors de ses sessions plénières et de leur adresser ses avis, conseils et recommandations».

S'agissant du développement humain et en dépit des améliorations notées, le CNES recommande que des efforts plus soutenus soient consentis dans le domaine de la santé, du système éducatif, de la consolidation des mécanismes de création d'emploi et de l'amélioration de la qualité de la formation.

S. B.



**Centre d'information des Nations Unies  
Alger**

**ESPERANCE DE VIE: Les Algériens vivent plus longtemps**

**Le quotidien d'Oran :17/02/2007.P1,3.** par Z. Mehdaoui

L'indice de l'espérance de vie à la naissance en Algérie a gagné entre 1995 et 2005 environ 1,6 point, ce qui traduit un gain de longévité de plus de sept années, révèle le dernier rapport national sur le développement humain élaboré par le CNES, en collaboration avec le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD). «Il existe un net redressement de la courbe de l'espérance de vie à la naissance à partir de 2003, plus accusé pour la courbe du PIB par habitant à partir de 2001 et plus accentué dès 2003», indique-t-on dans le rapport, qui souligne que cela conforte l'idée que c'est l'augmentation du niveau moyen du PIB par habitant qui imprime un élan à la croissance de l'indicateur global de développement humain en Algérie depuis l'année 2001 et davantage encore à partir de 2003. L'espérance de vie dans notre pays, qui était de moins de 55 ans dans les années 70, a gagné aujourd'hui plus de 16 années, note-t-on également.

Le sixième rapport présenté jeudi à la résidence Djenane El-Mithak par le président du CNES, Mohamed Seghir Babès, en présence de Marc Destanne de Bernis, le représentant résident du PNUD (Alger), ainsi que certains ministres et plusieurs ambassadeurs, est le premier du genre à être élaboré avec des standards internationaux et des «normes pnudiennes» sur la base de données nationales, ce qui le distingue ainsi des rapports précédents. Ce «détail de taille» a été rappelé plusieurs fois par le président du CNES lors de son intervention, en promettant que le prochain rapport sera rédigé exclusivement par les spécialistes du Conseil national économique et social qui maîtrisent par cette expérience «les méthodologies et les standards internationaux», éléments, dit-il, nécessaires pour la fiabilité des enquêtes réalisées mais aussi à réaliser dans le futur. Ce 6ème rapport national sur le développement humain (RNDH), qui servira à l'Algérie dans son exercice d'auto-évaluation, constituera, explique encore Babès, une référence lors du classement de notre pays dans le prochain rapport mondial sur le développement humain.

De son côté, Marc Destanne, qui s'est réjoui du travail effectué par le CNES en concertation avec le PNUD, a affirmé que l'Algérie est sur la bonne voie pour atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et qui sont fixés à 2015. Le responsable du PNUD, qui considère que le rapport est le premier qui s'efforce de prendre en compte l'indice de développement humain et les indices associés, notamment l'indice de pauvreté humaine, l'indice sexo-spécifique de développement humain et l'indice de participation de la femme, n'a pas caché sa satisfaction devant «les évolutions positives dans tous les domaines» auxquelles est arrivé notre pays. Pour sa part, Jaques Charmes, éminent spécialiste au sein du PNUD, approuvera le rapport du CNES en indiquant que les résultats présentés dans le rapport du CNES sont «tout à fait fiables». «Toutes les données rapportées dans le rapport correspondent bien aux normes internationales de calculs des indicateurs», a-t-il affirmé, en rappelant que les données statistiques ont été validées par l'Office national des statistiques (ONS) qui avait collecté les données ayant servi à l'élaboration du document.

Le rapport fait état d'un rythme de création d'emplois de l'ordre de 6,6% en moyenne par an, correspondant à la création de plus de 1,8 millions d'emplois nouveaux. Cette performance, note le CNES, a permis non seulement de satisfaire toute la demande de travail nouvelle, estimée à 924.000 personnes sur la période, mais encore de réduire sensiblement le stock de chômeurs de près de 900.000 personnes et de réduire le chômage, qui était de 15,3% en 2005, à 12,4% en 2006.

Il s'avère ainsi, d'après le document du CNES, que le secteur privé à lui seul offre 28,2% d'emplois salariés. La contribution de ce secteur à la valeur ajoutée, estimée à 53,3%, domine celle du secteur public et cela depuis 1998, indique le CNES, qui souligne que le privé, à la faveur d'un environnement propice, peut devenir un acteur principal en matière de création d'emplois. Par ailleurs, le CNES signale que la population active âgée entre 16 et 59 ans, qui représentait 56,76% en 2000, va atteindre 61,36% en 2030, ce qui fait, analyse-t-on dans le rapport, que la question de l'emploi sera cruciale pendant encore de nombreuses décennies pour les générations futures. Ceci étant, le document du CNES révèle également que les femmes ayant un niveau d'instruction supérieur sont plus nombreuses que les hommes. Cependant, malgré cela, seulement 30% des femmes en âge de travailler et ayant un niveau supérieur occupent un emploi.

Le Conseil national économique et social, en guise de perspectives, recommande vivement d'accorder un intérêt particulier au développement du capital humain. «Le capital humain est un moteur fondamental de la croissance économique», analyse le CNES, qui souligne que l'investissement dans le capital humain s'est en effet avéré déterminant pour la création de conditions favorables à la promotion d'un développement durable et de l'emploi.



Centre d'information des Nations Unies  
Alger

**RAPPORT DU CNES SUR LE DEVELOPPEMENT HUMAIN 2006**

**L'Algérie en pole position !!**

**Le soir d'Algérie : 17/02.2007.P6.**

Initié par le Conseil national économique et social (Cnes) en partenariat avec le Programme des Nations-Unies pour le développement (Pnud), le rapport national sur le développement humain en Algérie/2006 a été présenté jeudi dernier à la Résidence El-Mithak à Alger. Ce sixième rapport du Cnes, le premier à être élaboré selon les standards internationaux, se voulait démontrer que l'Algérie est en pole position en matière de développement humain même s'il ne fait qu'entériner les constats officiels en vogue.

Chérif Bennaceur - Alger (Le Soir) –

Le développement humain étant défini comme l'élargissement des possibilités de choix ouvertes aux individus, ce rapport a voulu démontrer que l'Algérie, selon le président du Cnes, Mohamed Seghir Babès, a «la prétention d'être un pays en émergence», se rapprochant des pays développés !!!!!. Ainsi, il ressort, selon ce rapport, validé au demeurant par le Pnud, des évolutions positives, des résultats considérés comme tangibles dans la lutte contre la pauvreté, la réduction des inégalités, la satisfaction des besoins humains et la création d'emplois décents. Pour le représentant résident du Pnud à Alger, Marc Destanne de Bernis, l'Algérie est en bonne voie d'atteindre l'essentiel des huit objectifs du millénaire du développement (OMD) avant l'échéance de 2015. Ainsi, l'indice de développement humain (IDH) permet d'évaluer le degré de succès des pays par rapport au niveau de satisfaction des besoins de leurs habitants. Au-delà de la simple mesure de richesses (le produit intérieur brut, PIB, par tête d'habitant et revenu par tête d'habitant), l'IDH tient compte aussi bien de l'espérance de vie, du niveau d'alphabétisation et d'instruction que du volume des ressources disponibles permettant de jouir de conditions de vie décentes. En d'autres termes, le développement est mesurable, selon ce rapport, à l'aide de trois variables : la longévité, le savoir et le niveau de vie. (PIB par habitant en dollars parité de pouvoir d'achat). A cet IDH, sont associés trois autres indicateurs, l'indice de pauvreté humaine (IPH) qui s'attache aux déficits rencontrés dans l'accès au logement et à l'eau, l'alphabétisation des adultes et la nutrition des enfants de moins de 5 ans, l'indice sexospécifique de développement humain (ISDH) qui reflète les disparités sociologiques entre sexes, et l'indice de participation des femmes (IPF) à la vie politique, économique et professionnelle.

**L'Algérie se rapproche des standards mondiaux de développement**

Sur la base du calcul de ces indicateurs, et selon les statistiques nationales dont les enquêtes de l'ONS et les informations récoltées auprès des départements sectoriels, des données «tout à fait fiables et conformes aux normes internationales de calcul de ces indicateurs», selon l'expert du Pnud, Jacques Charmes, il ressort entre autres constats que l'Algérie se rapproche des standards mondiaux de développement. Ainsi, l'IDH s'est amélioré, à partir de 2002, sous l'effet de la hausse du PIB par habitant et de l'amélioration de l'espérance de vie en Algérie, égale à celle dans les pays développés, que l'équité entre les genres avance, que la participation de la femme s'améliore durablement depuis 2003 et que le chômage a baissé de 50% entre 2001 et 2005. Ainsi, de 1998 à 2005, la valeur de l'IDH s'est améliorée annuellement de 1,4 point. En 1999, il était de 0,695, en 2004, il a atteint 0,750 et en 2005 il a évolué à 0,761. Ce rythme de progression n'a été que de 1 point sur la période 1985- 1995. Et les rapporteurs de relever que la transition démographique, amorcée au milieu des années 70, a été quelque peu masquée par la légère remontée conjoncturelle du taux de natalité, résultat d'un regain de nuptialité de cohortes nombreuses nées entre 1970 et 1985. Le taux de croissance naturelle est passé, en effet, de plus de 2% en 1995 à 1,43% en l'an 2000 pour remonter à 1,69% en 2005. L'indice de l'espérance de vie à la naissance a gagné, entre 1995 et 2005, environ 1,6 point traduisant un gain de longévité de plus de 7 ans. Cette amélioration de l'indice semble due principalement, selon le Cnes, à la baisse des taux de mortalité infantiles et infanto-juvéniles (de 0 à 4 ans) qui ont régressé annuellement d'environ 6 points pour mille naissances vivantes, à la mortalité maternelle qui a baissé de 3,2 points par an pour 100 000 naissances vivantes à partir de 1999 et à la baisse du taux brut de mortalité générale, en moyenne, de 3,6 points pour 1000 habitants entre 1995 et 2005. A ces caractéristiques, s'ajoute, pour le Cnes, l'importance de la population âgée de 60 ans et plus, qui est passée de 1,7 million en 1995 à 2,4 millions en 2005, soit une augmentation en moyenne annuelle de 3,5%. Et de noter l'amélioration significative de l'état de santé de la population algérienne en raison des progrès enregistrés dans la protection de la santé et de l'enfant (couverture vaccinale supérieure à 90% avant un an et 92,3% des enfants sont vaccinés contre la rougeole) et dans la lutte contre les maladies transmissibles, à travers les programmes d'action sanitaire mis en place et pris en charge par l'Etat. Mais aussi grâce, selon ce rapport, au renforcement de l'encadrement par les personnels de santé, médicaux et paramédicaux, aux progrès dans l'accessibilité géographique aux services de santé et dans la prise en charge financière des besoins de santé. Sur la période considérée (1995-2005), la progression des filles dans l'enseignement



## Centre d'information des Nations Unies Alger

secondaire a été plus forte que celle des garçons avec une évolution annuelle moyenne de 5,12% contre 2,1%. En 2003, la valeur de l'IDH établie par le rapport mondial est de 0,722, classant l'Algérie à la 103ème place. Recalculé avec les statistiques nationales, l'IDH pour 2003 est de 0,731, soit un écart entre les deux valeurs, sans grande portée, de 1,2% qui aurait placé notre pays au 100ème rang. Pour 2005, l'IDH s'élève à 0,761 et l'Algérie serait classée au 79ème rang et la différence serait alors plus significative, toutes choses étant égales par ailleurs.

### Recul de la pauvreté en 2005

De même, selon ce rapport, la pauvreté a reculé en Algérie. Ainsi, la valeur de l'IPH, à partir des données nationales, est passée de 25,23% en 1995 à 16,60% en 2005, soit un recul en moyenne annuelle de la pauvreté de 4%. Un résultat qui correspond, selon le Cnes, à la limite inférieure des pays à développement humain élevé et reflète les moyens mobilisés pour la lutte contre la pauvreté à travers la longévité, la réduction des proportions de populations privées d'eau potable, l'alimentation et la nutrition de la mère et de l'enfant. En 1998, l'analphabétisme concernait 34,50% de la population âgée de 15 ans et plus, soit plus de 3 millions d'habitants. Cette population est de 2,6 millions en 2005. En matière d'alimentation et de nutrition, de 1990 à 2003, la consommation des ménages à prix constants a évolué en moyenne annuelle de 3,1% alors que le croît démographique sur la période est inférieur à 1,6%. En fait, la pauvreté humaine recule sous l'effet accusé d'une régression de la malnutrition (l'indicateur d'insuffisance pondérable a diminué de 11,3% par an), et dans une moindre mesure, de la réduction de la mortalité avant 40 ans (4,7%), et de l'analphabétisme (1,38% par an à peine). Certes, le rapport mondial sur le développement humain a classé l'Algérie à la 48ème place sur 103 pays, avec une valeur de l'IPH de 21,3 points. A titre indicatif, la valeur de l'IPH-1, recalculée pour 2003, est égale à 19,55 et améliorerait ainsi le rang du pays dans le classement qui passerait à la 44ème place. La valeur pour l'année 2005, 16,60, classerait ainsi l'Algérie «en tête des pays à développement humain élevé et à faible incidence de pauvreté, toutes choses étant égales par ailleurs. Les résultats obtenus dans la lutte contre la pauvreté résultent, considère ce rapport, de la baisse du taux de chômage, réduit presque de moitié (15,3% en 2005 au lieu de 29,5% en 2000), de l'importance des transferts sociaux qui s'élèvent à plus de 770 milliards de dinars, soit 50% de la fiscalité pétrolière et 12,6% du PIB, du renforcement, depuis 2000, des différents dispositifs de protection sociale, d'insertion à travers la promotion d'emplois d'attente, de création de microentreprises, de microactivités ainsi que des actions de solidarité, l'amélioration des conditions de vie à travers les aides à l'accès aux infrastructures sociales de base et au PNDAR dans les zones rurales.

### Satisfecit quant à la politique de soutien à l'emploi

Aspect corollaire, la politique impulsée par les pouvoirs publics en matière de création d'emplois durables et décents suscite le satisfecit de l'instance consultative qui note que «depuis l'an 2000, l'emploi est resté la préoccupation centrale des pouvoirs publics et un critère fondamental d'évaluation des politiques sectorielles». En rappelant que l'intervention de l'Etat a consisté en un soutien pour le renforcement des dispositifs d'emploi et d'activité qui comportent les dispositifs d'emplois d'attente (les travaux d'utilité publique à haute intensité de main-d'œuvre (Tuphimo), les contrats de préemploi (CPE), les activités d'intérêt général (AIG) et les emplois salariés d'initiative locale (ESIL) et les dispositifs de création d'activité dont le microcrédit, la microentreprise, le dispositif de la Caisse nationale d'assurance- chômage. Ainsi, le rapport constate que la population occupée en Algérie qui était de 6,2 millions de personnes en 2001 a crû à 8 millions de personnes en 2005. Ainsi, le rythme de création enregistré est de 6,6% en moyenne par an, correspondant à la création de plus de 1,8 million d'emplois nouveaux depuis l'année 2000. Une performance qui a permis non seulement de satisfaire toute la demande nouvelle de travail, estimée à 924 000 personnes sur la période, mais encore de réduire sensiblement le stock de chômeurs de près de 900 000 personnes et le taux de chômage de 12 points de pourcentage. En indiquant que le programme de soutien à la relance économique (PSRE) a contribué à la création de 800 000 emplois.

### 90% des emplois créés sont précaires

Cela étant, quelque 338 500 emplois équivalents permanents ont été créés. Néanmoins, les emplois d'attente représentent 90% des emplois créés, pour un taux de permanisation très faible. Ceci alors qu'une enveloppe de 100 milliards de dinars a été allouée pour la création de ces emplois dont plus de 70% a été absorbé par ces emplois d'attente. Quant au secteur privé, avec une part encore faible (24,3% des PMI), il offre 28,2% d'emplois salariés même si la contribution à la valeur ajoutée (53,3%) domine celle du secteur public depuis 1998. Tout aussi intéressant de noter que la population active féminine qui s'élève à 1,42 million de personnes, semble sous-estimée, surtout en milieu rural. Ainsi, les femmes occupées sont des salariées permanentes dans une proportion de 51%, alors que les occupés de sexe masculin



## Centre d'information des Nations Unies Alger

n'appartiennent à cette catégorie que dans 38,2% des cas. Cette proportion est largement plus élevée en milieu urbain (57,9% contre 33,1% en milieu rural) qui regroupe plus de 82%. Il est intéressant de noter que la population féminine occupée a crû à 7,4% en 2005, que la proportion de femmes ayant un niveau secondaire (29,6%) est également supérieure à celle des hommes (25,7%), que 26% des femmes occupées ont un niveau d'instruction du supérieur alors que les hommes universitaires ne sont que 8%, et 55% des femmes travaillent dans le secteur public, dans 80% des cas dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Ce faisant, l'instance consultative confirme la baisse du taux de chômage de 27,3% en 2001 à 15,3% en 2005 et à 12,4% en 2006. Même si le chômage féminin reste toujours supérieur à celui masculin, respectivement de 17,5% et de 14%. En précisant au passage que les taux de la pauvreté et du chômage ont été calculés, selon l'expert du PNUD, à partir des enquêtes sur le budget et la consommation des ménages pour le premier et des enquêtes sur l'emploi de l'ONS et du recensement de population ainsi que sur la base de la définition préconisée par l'Organisation internationale du travail (OIT) pour le second.

### **Le progrès humain s'est amélioré mais...**

En somme, le progrès humain en Algérie s'est amélioré, sous l'effet de la hausse du PIB par habitant qui a résulté de l'augmentation des prix des hydrocarbures, de la dépense publique, et à la baisse tendancielle, quoique ralentie actuellement, de l'augmentation naturelle de la population. En outre, l'importante baisse du taux de chômage est due moins à la conjonction entre l'augmentation de l'investissement dans la production et l'élévation du niveau d'instruction et de professionnalisation de la population, l'amélioration du capital humain, qu'au volume de la dépense publique. Cela étant, malgré ces résultats positifs, il reste encore à l'Algérie de faire plus, notamment en matière de santé de la mère et de l'enfant et de lutte contre l'analphabétisme en milieu rural, de résorption des disparités entre catégories socioprofessionnelles, entre générations et entre régions et dans la promotion et la protection du statut socioéconomique de la femme. Ceci confirmant également la nécessité d'une réelle politique de l'emploi, moins dépendante de la dépense publique et des fluctuations des recettes d'exportation des hydrocarbures, une gestion des dispositifs de soutien à l'emploi moins centralisée et mieux organisée et cohérente. En ce sens, le Cnes s'affirmant convaincu de la nécessité de donner aux entreprises créatrices d'emplois les moyens de jouer leur rôle et de bien transformer les gains de productivité économique en gains physiques.

### **Passer à une économie de marché efficiente**

Comme ce rapport souligne la nécessité de mener à terme les réformes structurelles et institutionnelles, de passer à une économie de marché efficiente, et de mieux mobiliser les compétences ainsi que l'investissement étranger et privé. De même, il insiste sur l'aspect primordial de renforcer le capital humain, le savoir et la technicité élevée, en tant que moteur fondamental de la croissance économique. Certes, ce rapport laisse entrevoir des différences entre les données nationales et celles contenues dans le rapport mondial, voire des divergences d'appréciation quant au classement de l'Algérie. Cependant, ces différences sont, affirment les auteurs de ce rapport, imputables aux retards d'actualisation des bases de données internationales et aux ajustements à travers les modèles utilisés pour les besoins de comparabilité au niveau international (statistiques vitales et de comptabilité nationale notamment). Au-delà de la présentation en 2007 de données antérieures à 2005 et faisant fi de toute interprétation politique potentielle, les rédacteurs de ce rapport se sont montrés néanmoins persuadés que l'exercice d'évaluation, réalisé selon les normes du PNUD, a atteint ses objectifs et offre une meilleure lisibilité et visibilité des résultats atteints par notre pays. Cela même si pour Marc de Bernis, ces indicateurs si précis et si rigoureux soient-ils, ne doivent pas constituer une fin en soi mais servir à l'évaluation des politiques entreprises au niveau national. Dans cet ordre d'idées, Mohamed Seghir Babès a indiqué que ce rapport qui permet à l'Algérie de s'approprier les capacités d'évaluation selon les standards internationaux requis et constitue une typologie de référence nationale et internationale, sera soumis à la prochaine session plénière du Cnes, ce dernier devant, selon lui, revenir à son mandat d'institution consultative et interpeller les pouvoirs publics sur l'application des politiques publiques..

### **L'enjeu de la valorisation des gains de productivité**

Le Cnes relève que le PIB par habitant est passé de 1496,8 dollars en 1995 à 3116,7 dollars en 2005, soit un accroissement annuel de 7,6% pour une augmentation annuelle de la population de 1,6%. Le PIB en PPA est passé de 4629,4 dollars PPA en 1995 à 7749,3 dollars PPA en 2005, soit une amélioration annuelle de 5,3%. La volatilité des gains de productivité économique, résultant des prix des hydrocarbures, en est le facteur explicatif pour le Cnes. Selon l'instance consultative, tant que les gains de productivité économique ne se transforment pas effectivement en gains de productivité physique, toute amélioration du développement humain ne peut être que provisoire avec tous les risques possibles sur l'inflation et partant sur la croissance économique, l'emploi et les revenus. Cela même si ces remarques n'impliquent en aucune



**Centre d'information des Nations Unies  
Alger**

manière, selon le Cnes, qu'il ne saurait y avoir d'augmentation de salaire et de traitements sans contrepartie productive immédiate car une telle augmentation a d'autres fondements dont la consécration des compétences. Cela étant, la productivité du travail, comme rapport de la valeur ajoutée à l'emploi, a évolué à la hausse entre 1997 et 2001, à un rythme annuel moyen de 1,5% pour l'ensemble des secteurs productifs, et a enregistré une baisse en moyenne par an de 2,4% sur la période 2001-2005. Cette variation différenciée est davantage le fait de l'évolution de l'emploi qui a connu sur la première période un faible accroissement, négatif si l'on exclut l'agriculture, et une très forte hausse sur la deuxième période, hausse liée aux particularités des secteurs BTP et services à forte création d'emplois.

C. B.



Centre d'information des Nations Unies  
Alger

**Objectifs du millénaire pour le développement**  
**“L'Algérie est en bonne voie”**

Par : [Meziane Rabhi](#)

**Liberté : 17/02/2007.P7.**

Le rapport national 2006 sur le développement humain élaboré par le Cnes évoque des “améliorations significatives” du développement humain, enregistrées par l'Algérie, mais fait ressortir aussi certaines insuffisances, notamment en matière de rendement du système de formation et création d'emplois durables.

L'Algérie est en bonne voie pour atteindre les objectifs du millénaire pour le développement avant l'échéance de 2015 fixée par l'instance onusienne. C'est du moins ce qu'a affirmé, hier, M. Marc Destanne de Bernis, représentant résident du Programme des Nations unies pour le développement (Pnud), en Algérie au cours de la présentation du rapport national 2006 sur le développement humain. Les objectifs du millénaire sont entre autres la réduction de l'extrême pauvreté et de la faim, d'assurer l'éducation primaire pour tous, de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, de réduire de deux tiers la mortalité des enfants de moins de 5 ans, de réduire de trois quarts le taux de mortalité maternelle... Le rapport national 2006 sur le développement humain, élaboré pour la première fois sur la base des standards internationaux conformes aux normes du Programme des Nations unies pour le développement et en utilisant les données statistiques nationales, fait ressortir des “améliorations significatives” enregistrées par l'Algérie dans le domaine de l'emploi et du développement humain. Dans son introduction, le rapport souligne que l'amélioration du progrès humain en Algérie durant ces toutes dernières années “est d'abord imputable à l'élévation du produit intérieur brut par habitant qui a résulté de l'augmentation des prix des hydrocarbures, de la dépense publique et de la baisse tendancielle quoique ralentie actuellement, et de l'augmentation naturelle de la population”. Le document révèle qu'en Algérie, de 1998 à 2005, l'indice du développement humain s'est amélioré annuellement de 1,4 point. L'indice est passé de 0,750 en 2004 à 0,761 en 2005. “L'Algérie serait classée au 79e rang”, estime le rapport

L'indice de l'espérance de vie à la naissance a gagné entre 1995 et 2005 1,6 point, traduisant un gain de longévité de 7 ans. L'amélioration résulte essentiellement de la baisse des taux de mortalité infantile et infantilo-juvénile (entre 0 et 4 ans), de la mortalité maternelle qui a régressé de 3,2 points par an pour 100 000 naissances et enfin de la diminution du taux brut de mortalité générale, en moyenne de 3,6 points pour 1000 habitants, entre 1995 et 2005.

La population âgée de 60 ans et plus est passée de 1,7 million en 1995 à près de 2,4 millions en 2005. Sur un autre plan, le rapport du Cnes révèle que la valeur de l'indice de pauvreté humaine en Algérie est passée de 25,23 en 1995 à 16,6% en 2005, soit un recul, en moyenne annuelle, de 4%. Les résultats obtenus dans la lutte contre la pauvreté proviennent de la baisse du taux de chômage qui est réduit presque de moitié (15,3% en 2005 au lieu de 29,5% en 2000)

Il serait de 12,4% en 2006, suite à l'importance des transferts sociaux qui s'élèvent à plus de 770 milliards de dinars, soit 50% de la fiscalité pétrolière et 12,6% du produit intérieur brut, du renforcement depuis 2000 des différents dispositifs d'emploi, et enfin des programmes publics PSRE et PNDAR. En cette matière, le rythme de création d'emplois enregistré est de plus 6,6% en moyenne par an, correspondant à la création de plus de 1,8 million d'emplois nouveaux.

Cette performance a permis de satisfaire toute la demande nouvelle de travail, estimée à 924 000 personnes depuis 2000, mais encore de réduire sensiblement le stock de chômeurs de près de 900 000 personnes. Pour autant, le rapport des réalisations voile d'autres réalités beaucoup plus alarmantes. C'est que 90% des postes de travail créés, sont des emplois d'attente. Le taux de permanisation n'est que de 10%. L'importante baisse de taux de chômage est due moins à la conjonction entre l'augmentation de l'investissement dans la production et l'élévation du niveau d'instruction et l'amélioration du capital humain qu'au volume de la dépense publique.

Les dispositifs relatifs à la création d'emplois ont mobilisé plus de 100 milliards de DA entre 2001 et 2005. Aussi, au-delà de l'efficacité des mécanismes de protection et de soutien à la création d'emplois, du reste discutable, et du niveau de rémunération des travailleurs, la question de l'emploi durable demeure une préoccupation majeure.

Elle révèle l'urgente nécessité de mener à terme les réformes structurelles et institutionnelles si l'Algérie veut bénéficier davantage des opportunités offertes par la mondialisation, réaliser une croissance forte et durable et un niveau d'emplois plus élevé. Par ailleurs, la tendance au recul du chômage observé au cours de ces cinq dernières années laisse prégnant le poids des structures démographiques. En effet, en Algérie le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans est supérieur à 30%.



Centre d'information des Nations Unies  
Alger

## DÉVELOPPEMENT HUMAIN

### La longévité de l'Algérien a progressé de 7 ans, selon le CNES Horizons : 17/02/2007.

"L'Algérie est en bonne voie pour atteindre l'essentiel des OMD (objectifs millénaires pour le développement) avec l'échéance de 2015", a indiqué M. Marc Destanne de Bernis, représentant-résident du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), en Algérie, lors de la présentation, jeudi, par le Conseil national économique et social (CNES), du 6e rapport national sur le développement humain. En présence de membres du gouvernement et de représentants d'ambassades accréditées à Alger, ce dernier a exprimé sa conviction que le rapport permettra de mettre en lumière les "évolutions positives" récentes de l'Algérie dans tous les domaines, tout en certifiant que les résultats sont "tangibles" en matière de lutte contre la pauvreté et de réduction des inégalités ainsi que de satisfaction des besoins humains. Pour sa part, M. Mohamed-Seghir Babès, président du Conseil national économique et social (CNES) déclare que "L'Algérie est le premier pays à élaborer un rapport national sur le développement humain en collaboration étroite avec le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et en utilisant les standards internationaux requis en la matière". Pour M. Babès, le RNDH de l'année 2006 représente le fruit "d'un consensus" entre l'ensemble des parties prenantes à son élaboration, à l'instar des ministères et de la société civile, ajoutant que ce travail constituera désormais une "typologie" pour les prochains rapports nationaux sur le développement humain. Validé par le PNUD, "dans son fond et dans sa forme", ce rapport constituera, selon le même responsable, une "référence" lors du classement de l'Algérie dans le cadre du prochain rapport mondial sur le développement humain. Le président du CNES a fait constater, en outre, que la situation de l'Algérien a "progressé" en matière notamment de longévité qui "se rapproche des modèles et des paradigmes des pays les plus avancés", de revenus ainsi qu'en termes de parité des genres. De son côté, M. Jacques Charmes, expert du PNUD, a affirmé que les données et résultats présentés dans le rapport du CNES sont "tout à fait fiables" puisque, les données statistiques utilisées ont été "validées" par le département sectoriel et l'Office national des statistiques (ONS) qui les a collectées. "Il a été vérifié que toutes les données rapportées dans ce document correspondaient bien aux normes internationales de calcul de ces indicateurs", a-t-il assuré.

Karima Alloun.